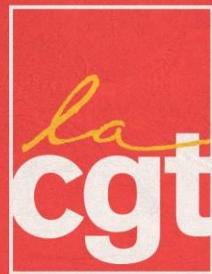


RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES



Communiqué de presse

Travailleurs sans papiers : victoire pour les grévistes et pour la CGT !

Ce jeudi 29 février la CGT était reçue par Gérald Darmanin et a enfin obtenu l'ouverture d'un processus de régularisation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses sans papier en grève.

Ainsi, le ministre s'est engagé à donner consigne aux préfectures pour régulariser :

- Les 502 travailleurs et travailleuses sans papiers franciliens, en grève depuis le 17 octobre, travaillant pour la plupart dans l'intérim ;
- Les 51 grévistes du Nord travaillant à Emmaüs, en grève depuis le 29 juillet ;
- Les 60 saisonniers agricoles de la Marne pris dans un réseau de traite d'êtres humains accompagnés par la CGT depuis le mois de septembre, affaire dans laquelle la CGT s'est portée partie civile dans le cadre du procès pénal ;
- Les 7 grévistes d'Amazon en Seine Maritime, en grève au mois de mai 2023

Le ministre s'est également engagé à donner consigne aux DREETS d'ordonner la réintégration de tous les grévistes alors que certains employeurs foulent aux pieds le droit de grève.

La CGT salue l'engagement des grévistes et de ses organisations dans cette mobilisation enclenchée depuis de longs mois. Il était temps que la victoire vienne récompenser leur détermination et leur solidarité, alors qu'ils et elles sont sans aucun revenu depuis 5 à 7 mois et dans une précarité totale.

A l'occasion de ce rendez-vous, la CGT a rappelé son désaccord sur la loi asile immigration et sur la liste des métiers dits en tension, beaucoup trop restrictive. Les dossiers suivis par la CGT démontrent combien l'arbitraire des préfectures et leurs manques d'effectifs enferment des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs dans la précarité alors qu'ils et elles cotisent et contribuent fortement à faire tourner notre pays.

Multiplier les obstacles administratifs, déshumaniser les procédures et limiter drastiquement la durée des titres de séjour ne fait que compliquer l'intégration et la vie de famille des personnes concernées.

Enfin, la CGT a interpellé le ministre sur les nombreuses procédures judiciaires ouvertes contre des militants et militantes CGT en lui demandant de donner aux services de police et de gendarmerie les mêmes consignes que celles qui ont été donnés suite à la mobilisation des agriculteurs

Montreuil, le 29 février 2024

